

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Jeudi 20 février 2020

DÉLIBÉRATION N°2020-04

DÉSIGNATION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ORIENTATION



Le jeudi 20 février 2020 à 10h30, les membres du Conseil d'Administration de l'Arcade&Régie Région Sud, régulièrement convoqués, se sont réunis dans les locaux de Bouc-Bel-Air.

ÉTAIENT PRÉSENTS

M. Robert **BENEVENTI** - M. Michel **BISSIERE** - Mme Christiane **BOURBONNAUD** - Mme Josy **CHAMBON** - M. Geoffrey **DAVID**
M. Pierre **DUSSOL** - M. Michel **KELEMENIS** - Mme Jehanne **MARROU**
Mme Elodie **PRESLES** - Mme Agnès **RAMPAL** - M. Jean-Pierre **RICHARD**
Mme Brigitte **VIRZI-GONZALES**

ÉTAIENT ABSENTS OU EXCUSÉS

M. Julien **AUBERT** - M. Marc **CECCALDI** - Mme Laurence **CABROL**
Mme Marion **COUTRIS** - Mme Chantal **EYMEOUD** - M. Richard **GALY**

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS

M. Christian **ESTROSI** par M. Michel **BISSIERE**
M. Philippe **VARDON** par M. Geoffrey **DAVID**
Mme Aurélie **FERRIER** par Mme Jehanne **MARROU**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération n°19-586 du Conseil Régional Provence-Alpes-Côte d'Azur du 16 octobre 2019 portant modification des statuts de la Régie culturelle régionale et intégration de l'Arcade,

Considérant

- Que l'article 8 des statuts de l'Arcade&Régie Région Sud stipule que lors de la première réunion du Conseil d'Administration, il est procédé à l'élection des membres du Conseil d'orientation.
- Que ce conseil d'orientation est consultatif et composé de personnalités au titre de leur connaissance du secteur culturel et représentatives des différents secteurs culturels et de la diversité de l'offre culturelle sur le territoire, désignées par le Conseil d'Administration sur proposition de son Président.

Arcade&Régie Région Sud

- Que les fonctions de membre du conseil d'orientation sont incompatibles avec celles de membre du conseil d'administration et avec l'exercice de fonctions de directeur au sein de l'établissement.

Le Président propose au Conseil d'Administration

De procéder à la désignation des membres suivants :

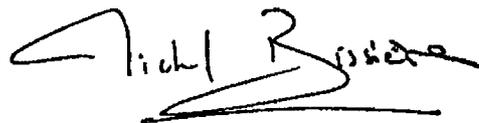
Françoise Baudisson
Paule Constant
Christine D'ingrando
Jacques Ginesté
Marina Mahler

Et précise :

- Que le premier conseil d'orientation est présidé par le directeur de l'Arcade&Régie Région Sud ou en son absence un directeur délégué désigné par le directeur. Lors de cette première séance, le Président de séance du Conseil d'orientation est élu parmi les membres du Conseil d'orientation, pour un mandat d'une durée de 3 ans.
- Que le Président de séance préside et convoque le Conseil d'orientation. Il peut inviter à participer aux séances de ce conseil toute personne dont il juge la présence utile.
- Que le conseil d'orientation est un lieu d'échange et de concertation relatif aux objectifs poursuivis et aux activités développées par l'Arcade&Régie Région Sud. Il a pour objet de recueillir les avis, recommandations et attentes de professionnels sur toute question qui lui est soumise par le directeur. Ce conseil d'orientation pourra se réunir en collège sectoriel selon les sujets abordés, sur demande du Président de séance.
- Qu'il se réunit au moins deux fois par an à l'initiative du directeur. Le programme d'activités et le rapport d'orientation budgétaire lui sont soumis pour avis avant présentation en Conseil d'Administration au dernier trimestre. Le rapport d'activité de l'année n-1 lui est en outre présenté lors d'une réunion dédiée.
- Que les avis et recommandations de ce conseil sont rendus à la majorité des votants.
- Le directeur, ou en cas d'empêchement un directeur délégué désigné, présente les avis et recommandations du conseil d'orientation devant le conseil d'administration.

Après en avoir délibéré, adopté à l'unanimité.

Fait à Bouc-Bel-Air, le 20 février 2020.



**Le Président du Conseil d'Administration
Monsieur Michel BISSIERE**